



Passage forcé d'un plein temps en cdi à un mi-temps..

Par **leielle**, le **06/10/2011** à **16:18**

Bonjour.

Je suis à plein temps en CDI depuis plus de 5 ans.

Je reçois une lettre de mon employeur (recommandé avec AR) me disant que parce qu'il achète du matériel doit me passer à mi-temps.

Si je refuse, je serai licencié.

Est-il dans son bon droit? et si je refuse le mi-temps a-t-il le droit de me faire un licenciement économique?

merci d'avance pour votre réponse.

Par **janus2fr**, le **06/10/2011** à **16:51**

Bonjour,

Si le motif du passage de temps plein à temps partiel est effectivement économique, votre employeur pourra procéder au licenciement économique si vous refusez.

Mais il faut, bien entendu, que le motif économique soit avéré, et là, d'après ce que vous dites (achat de matériel), c'est pas évident...

Par **P.M.**, le **06/10/2011** à **17:14**

Bonjour,

Il faut savoir que l'absence de réponse vaut acceptation et que l'employeur même en cas de refus ne peut pas procéder au licenciement économique avant que le délai d'un mois ne soit expiré...

Je vous conseillerais dans votre réponse d'indiquer que la raison invoquée ne paraît pas d'évidence justifier un licenciement économique mais une tentative de modification essentielle du contrat de travail même si l'employeur pourrait prétexter un maintien de la compétitivité de l'entreprise ce qu'il ne fait apparemment pas...

Par **leielle**, le **11/10/2011** à **16:15**

merci d'avoir répondu aussi rapidement, et pour vos conseils..